

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 13 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE (1921-1927) puis SOIES CAMBODGE & Cochinchine (1927-1930)

Voir l'analyse de Roland THOMAS,
in *L'Évolution économique du Cambodge*

Suite de la Société franco-cambodgienne pour la filature de la soie (f. 1917).

Henri BERTRAND, président

Né à Bouvesse-Quirieu (Isère), le 29 juin 1855.
Employé de soieries (1872-1885).
Fabricant de mousselines depuis 1885.
Président de la Fabrique lyonnaise (1913-1917), syndicat.
Administrateur pour la région lyonnaise de la Société nationale des matières colorantes.
Chevalier de la Légion d'honneur du 8 janvier 1907.
Officier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1920.
Décédé en 1934 (nécrologie ci-dessous).

S.A., 11 octobre 1921.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

LYON. — Société anonyme dénommée : COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDO-CHINE, 72, rue Vendôme. Elle a pour objet tous travaux d'études, recherches en Indo-Chine et en tous pays, en vue du développement de la sériciculture, culture du mûrier, élevage des Vers à soie, exploitation de toutes magnaneries, filatures, tous moulinages et tissages, etc. Durée 99 ans, à compter du 11 octobre 1921, date de sa constitution. Capital 3.600.000 francs, divisé en 7.200 actions de 500 francs chacune, dont 6.400 souscrites contre numéraire et 800 attribuées au Syndicat d'Etudes des Soies coloniales, en représentation de ses apports.

Lesdits apports comprennent : 1° le rapport fait par la mission envoyée sur place dans le courant de l'année 1920, en vue de l'étude des ressources locales en Indo-Chine et donnant les bases et les grandes lignes de l'installation des futurs établissements industriels de la Société anonyme en ce pays ; 2° les bénéfices et les charges de l'option à elle consentie par la Société Franco-Cambodgienne, ayant son siège à Chak-Angré (Cambodge), pour l'achat de la filature exploitée par celle-ci à Chak-Angré ; 3° le bénéfice des engagements et des accords conditionnels échangés avec toutes

administrations publiques, tiers ou Sociétés devant assurer des ressources spéciales par voie de collaboration, apports, absorption, fusion ou sous toute autre forme.

Sont nommés administrateurs : MM. Jean Audinet ¹, demeurant à Paris ; Banque de l'Indo-Chine, dont le siège est à Paris ; Henry Bertrand, fabricant de soieries à Lyon ; Henri Bertrand, filateur de soie à Lyon ; Société Bianchini, Fériet, à Lyon ; E.-E. Colas ², propriétaire à Paris ; C.-P. Charbin, ingénieur à Lyon ; Société Combier & Cie, à Lyon ; Compagnie générale d'Extrême-Orient, dont le siège est à Paris ; Société anonyme Descours & Genthon, soieries, à Lyon ; Société A. Dubois & Fils, à Lyon ; Joseph Faisant, député, propriétaire, demeurant à la Clayette ; Société H. Genin père & J. Chainé, à Lyon ; Julien Giguet, fabricant de filets pour cheveux, à Lyon ; M.-E. Grammont ³, négociant à Saïgon et à Marseille ; Charles Lyonnet, fabricant de soieries à Lyon ; Louis Petillot, secrétaire général à la Compagnie générale d'Extrême-Orient ; [Compagnie de l'hévéa](#), Société anonyme dont le siège est à Bruxelles ; Société Coudurier, Fructus et Descher, à Lyon (28 septembre et 11 octobre 1921).

(*La Soierie de Lyon*, 1^{er} février 1922)

Compagnie générale des soies de France et d'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 janvier 1922)

Les actionnaires de cette Société, réunis en assemblée extraordinaire à Lyon le 24 janvier, ont ratifié à l'unanimité les conventions intervenues entre la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine et la Compagnie générale d'Extrême-Orient.

Ils ont approuvé un traité d'apport intervenu entre leur Société et la Société Immobilière et Industrielle de Produits textiles et M. Henri Bertrand, et nommé un commissaire-chargé de faire un rapport sur les apports et avantages qui en sont la représentation.

Les actionnaires ont également autorisé à l'unanimité l'augmentation du capital qui sera porté de 3.600.000 fr. à 5 millions par l'émission de 2.800 actions nouvelles de 500 francs dont 2.000 d'apport et 800 à souscrire en numéraire.

AEC 1922-695 — Sté [*sic* : *Compagnie*] générale des soies de France et d'Indochine, 72, rue Vendôme, LYON

Capital. — Sté an., f. en octobre 1921, 3.600.000 fr. en 7.200 act. de 500 fr., dont 800 attribuées au Syndicat d'études des soies coloniales et 6.400 souscrites.

Objet. — Développement, dans l'intérêt colonial de la France, de la sériciculture. — Expl. d'une filature située à Chak-Angré, près de Pnom-Penh (Cambodge) disposant, fin 1921, de 100 bassines et d'une superficie de 4.000 hectares de culture du mûrier. La Sté se propose, dans un délai de 10 ans, d'établir 8.000 bassines et d'étendre la culture du mûrier à 40.000 hect.

¹ Jean Audinet : administrateur délégué de la Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie.

² Probablement Eugène-Armand (et non *E.E.*) Colas. Tanneur-corroyeur, administrateur de sociétés, membre du Conseil supérieur des colonies. Voir [encadré](#).

³ Maxime-Ernest Grammont (1881-1950) : administrateur de plusieurs dizaines de sociétés, presque toutes indochinoises. Président des Étts Wm. G. Hale à Saïgon. Voir [encadré](#).

Conseil. — MM. Jean Audinet, Banque de l'Indochine, Henry Bertrand, Sté Bianchini, Fériér, E. Colas, Ch. Paul Charbin⁴, Sté Combiér et Cie, Cie gle d'Extr.-Orient, Sté Descours et Genthon, Sté A. Dubois et fils, Joseph Faisant, Sté H. Genin père et P. Chainé, J. Giguet, E. Grammont, Ch. Lyonnet, Louis Petillot, Cie de l'Hévéa], Sté Coudurier, Fructus et Descher.

L'industrie de la soie en Indochine.
(*La Soierie de Lyon*, 16 avril 1922)

Il convient de louer M. Albert Sarraut, ministre des colonies, du résultat qu'obtient sa politique, laquelle tend à donner à nés colonies un grand essor économique ; et féliciter, en même temps, l'Agence économique de l'Indochine de l'esprit réalisateur qu'elle a apporté dans ses négociations avec le Syndicat lyonnais des soies coloniales.

C'est à leur initiative commune, sur leurs conseils, grâce à leurs encouragements que fut formé ce Syndicat, pour étudier sur place la question de savoir si l'industrie lyonnaise de la soie pourra trouver dans notre colonie d'Indochine la majeure partie des soies grèges qu'elle se procure en Chine et au Japon.

Il apparaissait bien que notre colonie d'Asie réalisait toutes les conditions requises pour devenir un grand centre producteur de soies. L'élevage des cocons, la fabrication de la soie n'y étaient-ils pas pratiqués de temps immémorial ? Mais il fallait se rendre compte que cette industrie pouvait être modernisée. Il fallait intensifier son activité par l'apport des méthodes scientifiques et des capitaux qui lui faisaient défaut. C'est à cette œuvre particulièrement bienfaisante que s'est attaché M. Albert Sarraut, secondé d'une façon heureuse par l'Agence économique de l'Indochine.

Les délégués du Syndicat lyonnais se rendirent en Indochine et visitèrent plus spécialement la Cochinchine et le Cambodge, où, pendant un semestre, ils se livrèrent à des investigations, à des études techniques et financières.

Ils constatèrent, tout d'abord, que l'industrie de la soie s'étend actuellement sur 18.000 hectares plantés en mûriers, lesquels produisent annuellement 4 millions de kg de cocons frais et 150.000 kg de soie grège. Ils acquirent la conviction que notre colonie possède les conditions essentielles pour le développement de l'industrie de la soie et arrêterent un programme qui va être mis à exécution par la Société des soies coloniales.

Ce programme offre le plus vif intérêt : il comprend l'organisation moderne de l'industrie de la soie en Cochinchine et au Cambodge. Sa conclusion est que, en moins de dix ans, la Société des soies coloniales pourra obtenir annuellement 900.000 kg de soie grège en ne considérant que ces deux premiers centres d'exploitation ; qu'elle étendra sur 36.000 hectares la culture du mûrier et fournira aux indigènes 72 millions de pontes de vers à soie, au lieu du million et demi qui leur est actuellement fourni.

Si l'on prend pour base de prix le cours moyen de la soie grège pendant le dernier trimestre de l'année qui vient de se clore — 150 francs le kg —, les 960.000 kg prévus vaudront 135 millions de francs.

Ce programme a reçu l'approbation de l'Administration, laquelle accorde à la Société des soies coloniales son appui moral et financier. Elle érigeria des grenages et des magnaneries (bâtiments destinés à élever des vers à soie), et cela lui occasionnera une

⁴ Paul Charbin (1877-1956) : directeur général des Manufactures de velours et peluches à Lyon, administrateur de la Société nationale de la Viscose, vice-président du Syndicat des fabricants de soierie. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1926. Secrétaire d'État au Ravitaillement (11 août 1941-17 avril 1942). Condamné le 11 juillet 1946 par la Haute-Cour de justice de Versailles, à 10 ans de dégradation nationale. Amnistié par décret du 15 avril 1954 (loi du 6 août 1953).

dépense de 350.000 piastres, laquelle sera inscrite au budget de l'Indochine et réparti sur dix exercices.

De son côté, la Société des soies coloniales installera une industrie pour la filature de la soie, dotée des plus récents perfectionnements ; elle devra, en dix ans, porter à huit mille le nombre des bassines perfectionnées qui n'est que de cent actuellement.

Un pareil début permet d'espérer que l'organisation moderne de l'industrie de la soie s'étendra dans quelques années à presque toute notre colonie d'Indochine, dont les conditions climatologiques sont favorables à la culture du mûrier et à l'éclosion des cocons.

Soies de France et d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril 1922)

AGE du 3 mars à Lyon approuve apports faits par la Sté Immob. et indus. des prod. textiles et M. Henri Bertrand, filateur.

Capital porté de 3,6 à 4,6 MF.

CAMBODGE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1922)

On annonce qu'un contrat vient d'être conclu entre l'administration locale du Cambodge et la Compagnie des soies de France et l'Indochine pour l'exploitation par cette dernière aux frais et pour le compte du Protectorat, d'un important établissement séréricole aux environs du centre de Kompong-Speu.

Cet établissement doit comporter 300 hectares de mûriers et 50 à 60 magnaneries modèles à réaliser en cinq années. Son fonctionnement permettra de rechercher expérimentalement si la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie peuvent être suffisamment rémunérateurs pour inciter les colons et habitants à s'y livrer.

En dehors de cet établissement, la Compagnie générale des soies se dispose à construire autour de Phnom-Penh une série d'usines perfectionnées, dans un délai de cinq ans. Cette année même, sera réalisée une usine de 300 bassines dotée des plus récents perfectionnements.

LYON
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE,
72, rue Vendôme
(*La Soierie de Lyon*, 16 juillet 1922)

Le capital est élevé de 3.600.000 francs à 4.600.000 francs, par la création de 10.000 actions de 100 francs, attribuées à concurrence : 1° de 4.000 actions à la Société immobilière et industrielle de produits textiles, ayant son siège, 24, rue Lafont, Lyon, qui fait apport de divers immeubles situés à Saint-Jean-du-Gard, comprenant trois filatures, objets mobiliers, machines ; 2° de 6.000 actions à M. Henri Bertrand, qui fait apport de l'établissement industriel qu'il exploite à Lyon, rue Lafont, 24, différents articles de matériel se trouvant à Saint-Jean-du-Gard ; droits aux baux, etc. (3 mars 1922).

La situation agricole du Cambodge
en 1921-1922
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août (?), 1922, p. 383)

Filature de la soie. — La Compagnie générale des Soies de France et d'Indochine, société anonyme formée à l'instigation du Syndicat d'études des soies coloniales, a été constituée à Lyon au mois de septembre 1921. Son directeur est arrivé au Cambodge au mois d'août de l'année dernière.

Le premier soin de cette société a été de prendre possession de l'usine de filature de soie montée à Chak-angré, qu'elle a rachetée à la Société franco-cambodgienne, et d'améliorer le matériel de l'usine. La filature de Chak-Angré a rouvert ses portes dès le début de mars 1922, et n'a pas cessé, depuis ce moment, de fonctionner. Marchant tout d'abord très modestement, elle a augmenté le nombre de ses bassines au fur et à mesure que les approvisionnements de cocons se faisaient plus importants.

D'autre part, la compagnie a obtenu la cession d'un terrain dans le périmètre de la zone urbaine de Phnom-penh, à Russey-kéo, pour l'édification d'une usine de 300 bassines dont le matériel, doté des perfectionnements les plus récents, est attendu de France.

[Banque de l'Indochine](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 septembre 1922)

Participation à l'augmentation du capital et à la souscription des actions de... la Compagnie générale des soies de France et de l'Indochine...

Une promenade à Nam-Dinh
par CLODION [= CUCHEROUSSSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 septembre 1922)

[...] Nous tenions surtout à visiter [la fameuse usine inexistante](#), une curiosité mondiale. En effet, ceci tient du spiritisme. Cette usine est visible ou invisible suivant que vous êtes colon ou fonctionnaire. Les statisticiens du gouvernement général, les savants des Services économiques n'ont jamais pu la voir tandis que, pour le non fonctionnaire qui visite Nam-Dinh, elle crève les yeux.

Aussi dans tous les documents officiels, rapports, discours, etc., elle est passée sous silence, de même que celle de Phu-Phong [[Delignon](#)], alors que des chapitres sont consacrés à l'industrie de la soie au Cambodge.

Phénomène étrange. On prétend que la raison en est tout simplement que MM. Tortel et Émery sont des industriels indépendants qui ne demandent pas le patronage de l'administration. On dit aussi que si l'on avouait l'existence au Tonkin d'une industrie de la soie indépendante et prospère, on ne saurait plus comment justifier l'existence de la mouche du coche. [...]

L'usine Tortel et Émery a une filature de 80 bassines et un tissage qui pourra produire avant la fin de l'année pour 30.000 fr. de soie par jour (neuf millions par an). Évidemment qu'est-ce que cela à côté de la formidable, gigantesque, mastodontesque,

titanesque affaire du Cambodge, montée grâce à M. Garnier, de l'Agence économique de l'Indochine [Agindo], et avec la bénédiction de l'Administration. [...]

L'agriculture progresse au Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 septembre 1922)

D'un article de M. Barthélémy dans *France-Indochine* [Daurelle] rapportant les impressions de M. Lemarié, directeur du Service de l'agriculture à la suite d'une tournée d'inspection au Cambodge :

Dans la région de Kompong-Cham, où les terres rouges sont d'une fertilité exceptionnelle, la culture du cotonnier devient intensive. Il vient, d'ailleurs, de se créer le Comptoir cotonnier du Cambodge qui va mettre en valeur cette région en y intensifiant la culture du coton.

Du côté de Pnompenh, entre Pnompenh et Kongpong-Speu, le sol est favorable à la culture du mûrier — De grandes plantations sont déjà prospères, et pour traiter les soies de cette région, une grande société française vient de se monter. C'est la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine, filiale de la Cie générale d'Extrême-Orient. Grâce aux nombreux capitaux engagés par des firmes puissantes, cette société n'a pas eu trop à souffrir de la défaillance de la Banque industrielle de Chine*, qui faisait partie de ses actionnaires.

Entre Battambang et Sisophon, sur la vaste plaine qui s'étend, malgré la fertilité du sol qui est indiscutable, aucune plantation, pas la moindre trace d'une végétation, ne serait-ce même que la culture du riz, rien, absolument rien, et cela est dû à ce que cette vaste plaine est complètement inhabitée. — Le sol, très riche, conviendrait à toutes sortes de cultures. Malheureusement, devant le manque de main-d'œuvre, la moindre tentative ne donnerait aucun résultat. Les routes sont belles, très bien comprises, et ce nous est un plaisir, en passant, de rendre hommage à M. Baudoin, ancien résident supérieur, actuellement gouverneur général p. i., qui a su apporter à cette province des aménagements qui sont tout à son honneur.

Grâce aux nombreuses routes qui sillonnent cette région, tous les endroits sont accessibles, et des routes qui demandaient des jours entiers pour être franchies, se parcourent actuellement en quelques heures.

Protestation de L. Émery ([SFATE](#), Nam-Dinh) contre les primes à l'exportation accordées aux soies du Cambodge par le gouverneur général par intérim Baudouin, ancien résident au... Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} octobre 1922)

Le développement de la sériciculture en Indochine
(*La Soierie de Lyon*, 1^{er} novembre 1922)

De grands efforts sont actuellement faits pour donner un nouvel essor à la sériciculture indochinoise.

.....

Le plan d'action, approuvé par l'Administration, commence à être réalisé par la société. On nous signale qu'un contrat vient d'être conclu entre l'Administration locale du Cambodge et la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine pour l'exploitation par cette dernière, aux frais et pour le compte du Protectorat, d'un important établissement séricicole aux environs de Kompong-Speu. Cet établissement doit comporter 300 hectares de mûriers et 50 à 60 magnaneries modèles à réaliser en cinq années. Son fonctionnement permettra de déterminer expérimentalement, si la production de la soie est assez rémunératrice pour que l'on puisse inciter le colon, et les habitants à s'y livrer.

En même temps, la Compagnie générale des soies se dispose à construire aux environs de Pnom-Penh une série d'usines perfectionnées, dans un délai de cinq ans. Cette année même sera édifiée une usine de 300 bassines dotées des perfectionnements les plus récents.

LA SÉRICICULTURE EN FRANCE
ET DANS NOS COLONIES
(*La Soierie de Lyon*, 16 juin 1923)

.....
En Indochine, le Gouvernement général a fait de louables efforts pour développer la sériciculture par des subventions aux filatures, des primes à l'exportation, la création d'une filature moderne pour la formation des filateurs indigènes, des exemptions d'impôts pour les terrains plantés de mûriers, etc. La qualité inférieure des cocons et la très grande mortalité n'ont pas permis d'obtenir des résultats bien satisfaisants. Mais, depuis quelques années, la direction de l'agriculture a créé, sous la direction d'un expert européen, des établissements de grainages d'après le système Pasteur. Bien que les sommes dépensées paraissent très élevées en proportion des résultats atteints, il n'y a pas lieu de se décourager, et il convient, au contraire, de continuer à propager la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie.

On a construit plusieurs filatures nouvelles au Tonkin et en Annam ; mais, jusqu'à présent, les exportations indochinoises n'ont pas révélé que cette production soit un appoint appréciable pour la consommation française (20.000 kg de soie). Il est possible de faire en Indochine sept à huit récoltes par an, mais les cocons sont de qualité inférieure, et l'acclimatation des races d'Europe ou les croisements de vers indochinois avec d'autres races asiatiques n'ont pas, jusqu'ici, réussi. Il convient donc de s'en tenir à la race indigène, de multiplier la production de bonnes graines sélectionnées et de lutter également contre les ravages occasionnés par deux mouches spéciales qui piquent, l'une les jeunes vers, l'autre les vers adultes, et sont la cause de nombreux échecs.

Depuis quatre ou cinq ans, on a commencé à planter des mûriers au Cambodge, dans la vallée du Mékong, et les premières récoltes de cocons ont été d'une qualité supérieure à celles du Tonkin. Il a été créé une filature, qui, jusqu'à présent, n'a produit que de très petites quantités de soie. Depuis deux ans, une société lyonnaise s'est constituée avec des capitaux suffisants et de très larges subventions du gouvernement indochinois. Elle a l'intention de créer des magnaneries et ensuite des filatures. Son programme est vaste, et il faut souhaiter qu'elle réussisse à le réaliser.

L'industrie indigène de la soie au Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 octobre 1923)

[...] Au Cambodge, un gros effort est donné. Une société anonyme [Soc. gén. des soies de France et d'Indochine] au capital de 3.600.000 fr. installe à Pnom-Penh une usine moderne, exploite en attendant la vieille petite filature de Chak-Angré. Elle pense poursuivre, au fur et à mesure que la production des cocons augmentera, un programme qui ne manque pas d'ambition. En effet, elle espère arriver en 1926 à 2.400 bassines.

Malgré le patronage de l'administration, qui la suit d'un œil tutélaire, nous n'osons croire à un aussi rapide développement et nous formons pour elle tout simplement le vœu de la voir prospérer comme l'usine libre de tout lien avec l'administration, de la Société franco-annamite textile et d'exportation de Namdinh (ancienne maison Tortel et Emery*).

L'industrie de la soie au Cambodge
(L'Éveil économique de l'Indochine, 28 octobre 1923)

Par le *Bulletin administratif du Cambodge* qui, comme la plupart de ses camarades, paraît de temps en temps, nous avons appris que par arrêté de M. le résident supérieur p. i. au Cambodge en date du 25 avril dernier, une subvention de 17.500 p. a été accordée à la Compagnie des soies de France et d'Indochine pour participation du protectorat au fonctionnement de l'établissement séricicole de Kompong Speu.

LYON
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE & D'INDOCHINE, 19, place Tolozan
(La Soierie de Lyon, 1^{er} novembre 1923)

Le capital est porté de 4.600.000 francs à 7.000.000 de francs, par la création de 241.000 actions nouvelles de 100 francs, émises au pair contre espèces (3 juillet 1923).

Publicité
(La Soierie de Lyon, 1^{er} septembre 1924)

Télégrammes : COSOFRINDO-LYON GRAND PRIX LYON 1914		Téléphone SAINT-JEAN-DU-GARD N° 6 LYON-BARRE 9.57
<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE <small>Société Anonyme au Capital de 7.000.000 Francs</small> LYON - Direction Générale, 19, place Tolozan - LYON <small>Reg. du Comm. Lyon, n° B 2540</small></p>		
<p>SOIES SPÉCIALES POUR TISSAGE, TULLE ET BONNETERIE <small>Etablissements Industriels : Saint-Jean-du-Gard (France) - PHNOM-PENH (Cambodge)</small></p>		

Télégrammes : COSOFRINDO-LYON GRAND PRIX- LYON 1914	Marque déposée HB	Téléphone SAINT-JEAN-DU-GARD N° 6 LYON-BARRE 9.57
---	----------------------	---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE

Société anonyme au capital de 7.000.0000 francs

LYON — Direction générale, 19, place Tolozan —LYON

Reg. du ComM. Lyon, n° B 3540

SOIES SPÉCIALES POUR TISSAGE, TULLE ET BONNETERIE

Établissements industriels : Saint-Jean-du-Gard (France) - Phnom-Penh (Cambodge)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE

Société anonyme au capital de 7.000.000 francs

Siège social : 19, place Tolozan, Lyon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-188)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-103)

MM. ANCET, directeur à Pnom-penh ;
CHAMBRIS ⁵, directeur adjoint ;
DEPREZ, directeur plantation Kompong-Speu ;
BLANC, chef de fabrication ;
Mme BLANC, assistante.

[Les tissages de Culao-Gieng](#)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juillet 1924)

À l'heure où l'industrie de la soie va prendre en Indochine un définitif essor, grâce au concours d'un spécialiste lyonnais, M. Berthaud, qui, à Pnom-Penh, construit en ce moment une usine moderne munie des derniers perfectionnements, il n'est pas mauvais de rappeler qu'en Cochinchine, depuis de longues années, le tissage de la soie existe à l'état embryonnaire et que les produits obtenus sont de fort belle qualité. [...]

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN AU CAMBODGE

(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1924)

[...] Le 26 dans la matinée, il visitait la nouvelle et puissante usine de la soie de la Société [*sic* : Cie] générale des soies de France et de l'Indochine, où le directeur, entouré du personnel de l'usine, après lui avoir adressé ses souhaits de bienvenue et lui avoir exprimé sa gratitude pour la marque du bienveillant intérêt que constituait sa visite, lui exposa ses vues et ses espérances sur le développement de l'industrie de la soie au Cambodge. Le Gouverneur général rappela la visite qu'il avait faite il y a un an sur les chantiers de l'usine alors à peine sortie de terre et félicita le directeur d'avoir réussi,

⁵ Ernest Chambris (Le Mans, 1882-Hué, 1951) : capitaine, ingénieur des ponts et chaussées. Il débute en Indochine aux Éts Brossard et Mopin de Saïgon, puis directeur de l'usine de la Biênhoà industrielle et forestière. Ultérieurement, directeur des Caoutchoucs de Kompong-Thom, ingénieur à la Cie des chemins de fer du Sud de l'Indochine, ingénieur géomètre en Annam, président de la section de Hué des anciens combattants (sa photo figure sur l'annuaire 1935 de l'Association tonkinoise des anciens combattants), ingénieur d'Air-Orient, puis d'Air France. Enfin directeur de la Société industrielle et commerciale de l'Annam (distillerie) à Hué, où il décède. Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (1936).

malgré la difficulté de la tâche, à achever la construction de nombreux bâtiments et le montage des machines de l'usine.

Il exprima sa certitude que la sériculture, déjà en honneur dans tout le Cambodge, passerait rapidement du stade familial à la période industrielle grâce aux mesures prises par le Résident supérieur pour favoriser le développement de la production. [...]

CAMBODGE
LA VIE ECONOMIQUE
Inauguration d'usines
(*Les Annales coloniales*, 25 décembre 1924)

Le 14 octobre dernier, à 15 heures, M. Baudoin, résident supérieur, a inauguré les nouvelles usines de la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine à Pnom-Penh

Par un heureux hasard, cette inauguration coïncidant avec le passage à Pnom-Penh de tous les résidents chefs de province ; ces derniers, sur le désir exprimé par le directeur de la Cie, se firent un devoir d'assister à cette manifestation économique appelée à contribuer puissamment au développement de l'industrie de la soie dans les provinces. À ce titre, les chefs d'administrations provinciales ne pouvaient manquer d'apporter leur appui moral à cette entreprise à laquelle s'étaient associés Sa Majesté Sisowath, représentée par le Conseil des ministres, et toutes les notabilités administratives et commerciales du pays.

Dès son arrivée à 15 heures, le chef du Protectorat, conduit par M. Ancet, directeur de la Compagnie, parcourut attentivement l'un des trois vastes ateliers dans lequel fonctionnent 96 bassines dévideuses-batteuses et purgeuses, s'intéressant à tous les détails de la manipulation suivant les explications techniques fournies par le directeur. La partie mécanique, tout à fait moderne, et qui place la Cie générale des soies de France et d'Indochine au premier rang des industries similaires étrangères, n'est pas moins intéressante au point de vue du rendement. 700.000 kg de cocons seront nécessaires pour alimenter annuellement les 300 bassines qui forment l'usine actuelle, et cette production peut être doublée si besoin est, en intensifiant le travail de jour et de nuit. La Compagnie se propose d'ailleurs, dans un avenir prochain, de porter le nombre de bassines à 800, lorsque la campagne de propagande entreprise sous l'énergique impulsion de M. Baudoin en faveur de la culture du mûrier et de l'élevage du ver à soie aura produit son plein effet.

Les chaudières et machines ont été prévues pour arriver au maximum de production : c'est ce que M. Ancet explique au Résident supérieur au cours de sa visite dans la salle des machines électriques qui distribuent non seulement la lumière mais encore la force motrice actionnant les dévidoirs.

De là, M. Baudoin se dirigea du côté des réservoirs pour, ensuite, se rendre dans les bureaux où, entouré de toutes les personnalités, il félicita M. Ancet et ses collaborateurs pour avoir mené à bien une œuvre qui marque une ère nouvelle dans l'avenir économique du Cambodge et à laquelle ils ont su intéresser les capitalistes de la Métropole.

La mission japonaise au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 27 février 1925)

Les membres de la mission japonaise, retour d'Angkor, sont arrivés à Phnom-Penh le 24 février à 17 heures. Ils se sont arrêtés en route à Russey-Keo à l'usine de la Compagnie générale des soies, qu'ils visitèrent en compagnie de M. Chassaing, inspecteur des affaires politiques et administratives, sous la conduite éclairée de M. Chambris, directeur de l'établissement. Ce dernier prononça l'allocution suivante :

Excellence,
Messieurs,

Au nom de la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine, il m'est particulièrement agréable de vous saluer et de vous remercier de l'honneur de votre visite de ce jour.

Bien rapidement, nous avons traversé nos salles de filature ; vous avez pu en voir l'organisation conçue et réalisée par un homme distingué, notre directeur, M. Ancet, qui, fatigué d'un travail assidu et d'une persévérance inlassable dans ses efforts, a dû retourner ces jours [ci] en France pour s'y reposer.

Qu'il me soit aussi permis de louer l'activité puissante de notre éminent résident supérieur, monsieur Baudoin, entouré de collaborateurs non moins zélés, qui ont su tous, dans ce magnifique pays cambodgien où règne la haute sagesse de son Roi, organiser en grand la culture du mûrier et développer la science de la sériciculture.

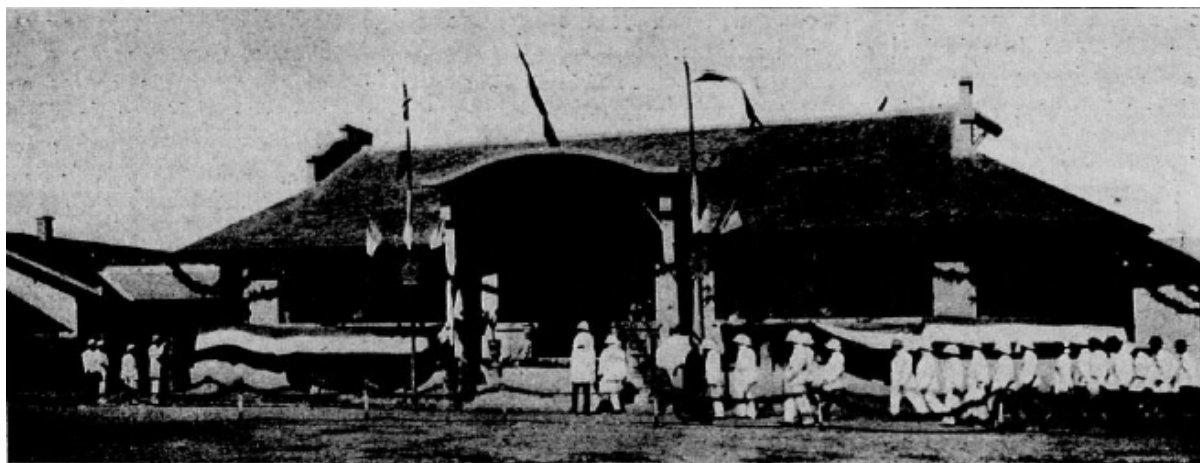
Comme grand pays, la France aime le progrès et ses réalisations ; vous en voyez encore une manifestation.

Ce sont ces qualités si brillantes d'énergie et d'activité qui font que les liens qui unissent nos deux peuples se resserrent de plus en plus.

Messieurs, je lève mon verre en vous demandant de [le] porter la santé de sa Majesté impériale, de son Altesse impériale le prince régent, de la famille impériale, du gouvernement japonais, de Son Excellence le prince Yamagata et des membres de la mission japonaise.

.....

(*La Soierie de Lyon*, 16 mars 1925)



Arrivée de M. le gouverneur général Merlin
à la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine, le 26 août 1924

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 mars 1925)

Les membres de la Mission japonaise, retour d'Angkor, sont arrivés à Phnom-Penh le 24 février à 17 heures. Ils se sont arrêtés en route à Russey Keo, à l'usine de la Compagnie générale des soies, qu'ils visitèrent.

L'Essor économique du Cambodge
Pnom Penh
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mai 1925)

Plus loin, à Chak-Angré, se dresse l'usine de la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine dont le rendement actuel fait augurer d'une prospérité encourageante,

L'Écho du Cambodge

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1925)

M. le résident supérieur Baudoin, à l'occasion de son dernier séjour au Mont Bockor, a visité Réam et les environs de Kampot.

Aux environs de Kampot, il a visité notamment la concession de la Cie générale de soies, actuellement en période d'organisation. Les travaux y sont poussés avec activité et les pépinières de mûriers y sont d'une belle venue.

Il s'est rendu également sur une autre concession où les mûriers sont en pleine exploitation. Les résultats donnés par l'élevage des vers à soie y sont excellents. [...]

Conférence Lantenois
La soie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 mai 1925)

Je dois rappeler, tout d'abord, que, parmi les matières premières que la France se voit dans l'obligation d'acheter à l'étranger, la soie grège figure au premier rang.

Si l'on déduit les exportations des importations, on constate que les quantités de soie grège restées en France sont les suivantes :

Année 1913 5.100.000 kg
Année 1922 2.200.000 kg

Par contre, la production de la filature française, qui avait atteint 800.000 kg en 1888, est tombée à 200.000 kg en 1921, conséquence du déclin de notre sériciculture dont témoigne le tableau ci-après :

Année	Nombre de sériculteurs	Production en cocons frais (kg)
1888	140.000	9.500.000
1913	90.000	4.500.000
1921	50.000	2.500.000

Dans cette situation, la métropole devait, tout naturellement, songer à s'intéresser à la production coloniale et chercher à obtenir de ses Établissements d'outre-mer une partie des soies grèges demandées à l'étranger.

Or, l'Indochine produit la soie grège, mais il est constaté par les statistiques officielles que les exportations de soie grège provenant de l'Indochine sont en voie de diminution.

En 1897, les exportations sur l'étranger étaient de 180.000 kg ; en 1920, elles ne sont plus que de 1.600 kg. Pour les mêmes années, les exportations en France sont passées de 9.900 kg à 8.200 kg. Autant dire qu'elles sont insignifiantes.

Cette situation est due, d'une façon indubitable, non à la diminution de la production soyeuse en Indochine (on l'évalue pour 1918 à 300.000 kg environ), mais à la transformation complète qui s'est opérée dans l'industrie de la soie en Indochine, depuis vingt ans. Il y a vingt ans, l'Indochine produisait une soie grège de qualité très inférieure, non susceptible d'être utilisée en Europe, mais qui était utilisée en Extrême-Orient. Aujourd'hui, grâce à l'effort combiné des indigènes, des sociétés françaises et de l'Administration, les indigènes produisent une soie grège de meilleure qualité qui sert à alimenter, sur place, surtout les métiers indigènes (pour la consommation des indigènes) et qui alimente également les filatures, moulinsages et tissages mécaniques qui ont été installés par des maisons françaises.

Les soies des filatures à vapeur obtiennent sur le marché de Lyon les prix des Canton extra, et certaines soies de bassines à feu nu (employées par les indigènes) trouvent également en France un placement assuré. Il y a là un progrès incontestable.

Il serait trop long, et je sortirais des cadres de mon sujet, si je voulais exposer ce qui a été fait en Indochine pour réaliser ce progrès. Les sociétés privées n'hésitent pas à féliciter hautement l'Administration indochinoise de son intelligente initiative.

La question de la sériciculture est complexe. Elle comprend les mesures propres à encourager :

- 1° — la culture du mûrier ;
- 2° — l'élevage du ver à soie.

La culture du mûrier est faite par les indigènes. On l'a dégrevée d'impôt. Je signale qu'un contrat a été passé récemment par le Protectorat du Cambodge au sujet d'une plantation modèle de 300 hectares de mûrier, à Kompong Speu.

L'élevage des vers à soie est une industrie familiale. L'Administration délivre gratuitement aux éducateurs des graines sélectionnées. Elle a installé, en outre, des magnaneries modèles.

Pour la filature de la soie, l'Administration délivre des primes à l'exportation. Les industriels demandent des primes à la production.

« Nos ambitions sont grandes, a écrit l'un d'eux en janvier 1923, et la tâche à accomplir est immense, mais un pays voisin nous a montré la marche à suivre. Le Japon, en moins de vingt ans, de 1903 à 1921, a porté son exportation de 74.000 balles à 310.000 balles. Il n'a pas hésité à consacrer à la sériciculture toutes les sommes, nécessaires ; en même temps qu'il intensifiait la culture du mûrier, il apportait tous ses soins à l'amélioration des races de vers à soie.

La Chine, au contraire, qui a négligé ce second point, n'a fait aucun progrès au cours de la dernière décennie, malgré l'étendue plus grande de ses plantations.

Nous ne pouvons avoir, évidemment, la prétention d'arriver à une production de cet ordre. Les conditions économiques de l'Indochine ne sauraient être comparées à celles du Japon. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une grande leçon et un magnifique exemple à suivre.

Les efforts étroitement unis de l'Administration et des colons, le concours des populations indigènes nous permettront, sans nul doute, de comprendre cette leçon et d'être dignes de cet exemple. »

Parmi les établissements qui s'occupent très activement de la soie en Indochine, je citerai : les Établissements Delignon, dans le Centre-Annam (filature et tissage de crépons surtout), la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine (usine de Pnom-Penh). toute nouvelle, qui compte produire 30.000 kg de soie dans deux ans, et la Société franco-annamite textile et d'exportation (anciens Établissements Émery)(usine de Namdinh). Les Lyonnais sont entrés dans le mouvement. Le but que les industriels français se proposent d'atteindre est de développer à tout prix la sériciculture et l'usinage de la soie, sans s'inquiéter si ce développement se produira d'abord au profit de la consommation locale, car on a tout lieu de penser que, par la force des choses, le développement se produira ensuite au profit des usines de la métropole.

Ce que Lyon est en train de faire pour la soie, les industriels du Nord de la France devraient, à mon avis, le faire pour le coton.

Soies de France et d'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
24 juillet 1925)

Le capital est réduit de 7 millions à 3.500.000 fr. Les actions de 100 fr. seront transformées en actions de 500 fr. par l'échange de 10 actions anciennes de 100 fr. contre une nouvelle de 500 fr. Il sera créé des parts à remettre aux anciens porteurs et le capital sera relevé de 3.500.000 francs à 7 millions par l'émission d'action privilégiées.

LA SÉRICICULTURE AU CAMBODGE
par Paul COLLARD,
ancien résident-maire de Phnom-Penh.
(Bulletin de la chambre de commerce française de Suisse;)
(*La Soierie de Lyon*, 1^{er} septembre 1925)

À l'heure où le problème de la sériciculture fait l'objet de vives préoccupations, à l'heure où se pose l'angoissante question du ravitaillement des usines lyonnaises, nous sommes heureux d'apporter des espérances et des précisions aux nombreuses personnes qu'intéressent ce problème et cette question.

Dans un article d'une documentation vigoureuse et sûre, publié par le *Bulletin de l'Agindo*, M. Guillaume Capus, spécialiste séricicole, a souligné de façon saisissante la gravité de la situation. Il nous a montré le nombre des sériciculteurs français tombé à 48.000 en 1922 ; il était de 297.000 en 1868. D'autre part, conséquence logique de ce fléchissement, la production du cocon, pendant la même période, est descendue de 25.000 à 2.300 tonnes qui représentent 200.000 kg de soie grège, alors que les besoins de notre industrie, universellement appréciée, sont vingt-cinq fois supérieurs à ce chiffre. Telle est la part contributive de la France sur une récolte mondiale de 32 millions de kg. Le problème à résoudre est donc le problème de la matière première. D'après les rapports de l'Union des marchands de soie de Lyon, la production de soie brute française, à peu près exclusivement concentrée dans les départements du Gard, de l'Ardèche et de la Drôme, a passé de 250.000 kg en 1920 à 198.000 kg en 1922. La fabrication française de soieries consomme, par conséquent, de 94 à 95 % de soies étrangères.

Elle avait pour fournisseurs l'Italie, l'Espagne, le Japon, la Chine. Dans les deux centres de production européens, l'industrie est en diminution constante. De 1912 à 1921, elle a baissé de 50 %. Il n'en est pas de même en Extrême-Orient.

La Chine a fait un sérieux effort pour améliorer sa sériciculture. Nous voyons augmenter, chaque année les familles qui s'adonnent à l'élevage du ver à soie. De 1890 à 1920, le nombre de ses filatures a passé de 5 à 71 et, en 1918, le chiffre de ses bassines était déjà de 19.200. Principal producteur aujourd'hui, le Japon a exporté pour 671.365.000 yen de soie grège en 1922. De 1871 à 1923, soit en un demi-siècle, ses exportations ont passé de 691.000 à 18.590.000 kg, tandis que les exportations de la Chine allaient seulement de 3.941.000 à 6.585.000 kg. Mais, à part la consommation locale, la production japonaise est accaparée par les États-Unis, et la production chinoise court le risque de l'être également, vu l'importance croissante des achats américains sur les marchés de Shanghai et de Canton.

Contrairement à ce qui s'est produit pour la Chine, où la guerre a donné un remarquable essor à la sériciculture, la Syrie voit sa contribution réduite au deux cinquièmes.

Au cours des hostilités, les Turcs ont détruit un nombre considérable de mûriers ; et, le coût de la vie s'étant élevé alors que les hauts prix de la soie ne se maintenaient pas, le paysan libanais a déserté la montagne pour la ville. Aussi la sériciculture est-elle de plus en plus négligée. L'on a bien pris des mesures destinées à la sauver : les graines sont exonérées de droits de douane, l'école de sériciculture d'Antioche est restaurée. Mais il ne semble pas que la crise puisse être facilement enrayée. Attirés aux environs des villes par le taux élevé des salaires et par des cultures plus rémunératrices que l'élevage du ver à soie, les déserteurs des régions séricicoles ne semblent pas devoir être si tôt rappelés par elles.

Les manufactures françaises s'accommoderont-elles de la production de Madagascar ? Il semble que la qualité du produit malgache ne soit pas de nature à les satisfaire.

Citons pour mémoire la fourniture actuelle de la Grèce, de la Perse, de la Californie et les essais tentés dans l'Inde et au Nicaragua.

Et voilà qui justifie les appréhensions de notre grand centre industriel lyonnais.

*
* * *

Nous sommes à même, Dieu merci, de dissiper ses inquiétudes. Il nous suffira, pour cela, d'attirer son attention sur ce qui se passe dans une de nos colonies, la plus belle et la plus prospère d'entre elles : l'Indochine. Il se rendra compte, par les précisions, que nous sommes heureux de lui fournir ici, des possibilités considérables que lui offre le développement de la sériciculture dans notre merveilleux domaine d'Extrême-Orient.

Le sol de la Cochinchine et celui du Laos convenant à la culture du mûrier, l'Administration s'efforce d'y faire revivre l'industrie séricicole, autrefois prospère et appelée, par conséquent, à donner de jolis résultats dans l'avenir. On peut fonder aussi des espérances sur l'Annam et le Tonkin, bien qu'ils n'aient expédié en France jusqu'ici que 24.000 kg de soie.

Mais c'est sur le Cambodge tout particulièrement que nous sommes en mesure de donner les détails les plus rassurants.

Il y a, dans l'effort entrepris là-bas en vue d'accroître la production soyeuse un élément considérable de prospérité pour ce royaume et de sécurité pour l'industrie lyonnaise.

Le mûrier y croît partout et manifeste une vitalité remarquable. Un exemple le démontre. Il a été fourni par la station séricicole fondée par l'Administration. Le pays étant périodiquement inondé par le Mékong, la parcelle n° 4, taillée du 11 au 18 août,

est atteinte par la crue le 25 et submergée progressivement par 1 mètre et 1 M. 50 d'eau. Le retrait des eaux commence le 27 septembre. La parcelle est à sec le 15 octobre. Pas un mûrier n'a péri. Le 29 novembre, on fait une première et abondante cueillette de feuilles. Quant au ver à soie cambodgien, il évolue merveilleusement dans un milieu tout à fait idoine. S'il n'en avait pas été ainsi, il n'aurait pu résister au manque de soins et d'hygiène de l'élevage indigène. Aussi est-il d'une robustesse à toute épreuve ; et les croisements de ce polyvoltin avec, les races monovoltines européennes, chinoises et japonaises donnent-ils un rendement double de celui des graines provenant de l'élevage autochtone. Donc, d'une part, un mûrier qui résiste même à l'inondation périodique ; d'autre part des générations de vers à soie qui peuvent se poursuivre toute l'année et qui, dans les terres rouges où l'on peut faire des feuilles de mûrier sans limites, ont permis de faire deux éducations décalées de dix jours pour obtenir jusqu'à 30 éducations par an, ce qui ne s'est vu dans aucun autre pays du monde, à la connaissance des spécialistes en la matière.

Est-il nécessaire d'ajouter que le fil du cocon d'origine cambodgienne produit une soie appréciée par les usines lyonnaises à l'égal de la soie de Canton ?

Aussi l'Administration du protectorat comprit-elle qu'il y avait une belle œuvre à entreprendre : accroître la production soyeuse du royaume, remédier au déficit croissant de la production séricicole française.

Il ne s'agit pas seulement d'un projet. L'œuvre est sur pied. Elle se poursuit, elle se développe depuis 1922. Pour la réaliser, le Résident supérieur, alors qu'il était chargé de l'intérim du Gouvernement général de l'Indochine, allouait une prime à l'exportation aux soies grèges filées à l'europpéenne, provenant du Cambodge et dirigées sur la France. Il exemptait de l'impôt foncier la culture des mûriers cambodgiens et organisait une propagande administrative intense secondé par le roi, les ministres, les mandarins. Il faisait plus encore. Afin d'aider efficacement la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine, qui se fondait, non content de lui prêter son concours moral pour favoriser le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à ses champs de culture et à ses usines, et de l'assurer du règlement à l'amiable de tout différend pouvant surgir entre elle et la population indigène, il n'hésitait pas à lui accorder l'appui financier du budget local, sous forme de subventions.

L'on ne saurait marchander l'éloge au haut fonctionnaire qui a su prendre une pareille initiative. Sans elle, aucune société française n'aurait risqué là-bas, dans une affaire nouvelle comme la filature de la soie, les capitaux considérables apportés par la Compagnie générale. On doit même envisager cette initiative comme courageuse. Jusqu'alors, en effet, la sériciculture n'avait été que d'un rapport médiocre, les besoins locaux étaient restreints ; les produits n'avaient pas de débouchés ; malgré l'excellente qualité valeur soie, les cocons se vendaient à vil prix à des acheteurs étrangers. Pour obéir aux suggestions pressantes du Résident supérieur, il fallait donc à la masse cambodgienne, timide et peu encouragée par l'expérience du passé, l'assurance d'un écoulement facile et régulier de ses cocons. Pour lui donner cette garantie, soutenue par le Protectorat, la Compagnie générale engageait des millions dans la construction d'une filature avant d'être assurée, elle, de la matière indispensable à l'alimentation de cette filature.

Le succès, fort heureusement, répond à l'audace de la double initiative prise par le Résident supérieur et par la Compagnie générale. Il dépasse même les espérances.

Déjà l'année 1923, comptait 5.318 éleveurs ; et la période des tâtonnements est résolue. Les expériences de ces dernières années mettent en lumière les ressources immenses du Protectorat au point de vue séricicole. Le Cambodge fournira un important contingent de soies grèges aux usines lyonnaises de tissage.

Une station séricicole fondée dans la banlieue de Phnom-Penh, la capitale, et placée sous la direction éclairée d'un graineur de France, prépare des sélections en vue d'améliorer encore la race du ver à soie indigène et d'approvisionner les sériciculteurs

locaux. La propagande auprès de la population est assurée par lui, sans parler de celle que font les Résidents chefs de circonscriptions et les fonctionnaires cambodgiens.

La Compagnie générale a créé des mûriers et des magnaneries à Chup, une filature à Russey-Kéo, c'est-à-dire à quelques kilomètres de la capitale. Cette installation marque le point de départ du vaste essor que prendra l'industrie de la soie dans le vieux royaume. La Compagnie a mis en marche une autre filature : celle de Chak-Angré, sur les bords du Bassac. Elle alimente ses bassines de cocons provenant de l'élevage indigène des rives du Mékong et du Bassac, de ses magnaneries de Chup et de celles qu'elle possède à Kompong-Speu. Son contrat avec le Protectorat prévoit « l'établissement, par étapes successives, d'une importante station séricicole et d'une filature comportant 2.400 bassines à vapeur ».

De son côté, la population, curieuse de nos procédés d'élevage, en perçoit les avantages et commence à adopter nos méthodes.

Notre industrie lyonnaise peut compter à brève échéance sur le précieux concours du Cambodge. Il lui est assuré dans la plus large mesure. La production cambodgienne laissera loin derrière elle celle du Japon qui atteint 18 millions de kg, alors que les Japonais n'obtiennent qu'une récolte annuelle de mûrier et une récolte annuelle de cocons monovoltins. Elle laissera également derrière elle la production chinoise qui, fournie à Canton par une race polyvoltine comme celle du Cambodge, ne réussit à donner que six éducations annuelles dont deux seulement très bonnes.

Telle est l'œuvre du Résident supérieur M. Baudoin. De si précieux intérêts sont sauvegardés par sa belle initiative et par la remarquable organisation dont il l'a fait suivre qu'au risque de lui déplaire nous n'hésitons pas à donner son nom aux lecteurs de cette revue. C'est désigner à la reconnaissance de beaucoup d'entre eux un des coloniaux qui s'inspirent à la fois des intérêts de la cause française métropolitaine et des intérêts des populations éloignées qu'ils ont la haute mission d'administrer.

Soies de France et d'Indo-Chine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
4 septembre 1925)

La création de cette affaire avait suscité de grandes espérances. D'abord, c'était une société *générale*, ce qui donne toujours une certaine conséquence, comme dit le populaire. Ensuite, des marraines très puissantes avaient assisté à sa naissance.

L'industrie de la soie en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1925)

[...] Au Cambodge, une société lyonnaise, en 1922, créée sur l'initiative de l'Agence économique de l'Indochine [Agindo], a établi un vaste programme de développement de la sériciculture et de la filature, avec le concours du gouvernement. [...]

[Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances](#) (SICAF)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
Siège social : 27, rue Laffitte — PARIS (9^e)
Assemblée générale ordinaire annuelle du 31 juillet 1925
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],

18 décembre 1925)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Nous venons de prendre une participation dans la « Compagnies générale des soies de France et d'Indochine » et nous aurons une part dans la surveillance locale de cette affaire. [...]

COUP D'ACCORDÉON

LYON
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET D'INDOCHINE,
19, place Tolozan.
(La Soierie de Lyon, 1^{er} février 1926)

Le capital a été réduit de 7.000.000 à 3.500.000 francs, puis porté à 7.000.000 de francs par la création de 7.000 actions de 500 francs dites de priorité.



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 7.000.000 de fr., divisé en 14.000 actions de 500 fr. chacune
dont 7.000 actions ordinaires et 7.000 actions de priorité

Statuts déposés en l'étude de M^e Baratin, notaire à Lyon, place de la République, 44, et modifiés par délibérations des assemblées générales extraordinaires des 11 octobre 1921, 24 janvier et 3 mars 1922, 10 avril et 3 juillet 1923, 8 mai, 30 novembre et 14 décembre 1925, le 20 février 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 9 février 1926

Siège social : 19, place Tolozan, Lyon

ACTION ORDINAIRE DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Lyon, le 30 juin 1926

Un administrateur : Henri Bertrand

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration : ?

Imp. réunies 51-567-26



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SOIES DE FRANCE ET DE L'INDOCHINE
Idem.
ACTION E PRIORITÉ

Banque de l'Indochine

(L'Éveil économique de l'Indochine, 3 octobre 1926)

Participation à l'augmentation du capital et à la souscription des actions de... la Compagnie générale des soies de France et de l'Indochine...

Plainte des Éts Delignon

Au Conseil d'Etat
LES SOIES DU CAMBODGE
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1927)

Le Conseil d'État a annulé la requête que la Société des Établissements L. Delignon* (filature, moulinage de la soie à Phu-Phong, province de Binh-Dinh, Annam), avait introduite aux fins d'annulation d'un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 11 mai 1922, relatif à l'allocation de primes à l'exportation de soies grèges en provenance du Cambodge.

Dans l'exposé de son pourvoi, la Société requérante faisait remarquer que le gouverneur général, au lieu de prendre une mesure générale applicable à toute l'Union Indochinoise, avait accordé spécialement une prime à l'exportation aux usines de soie du Cambodge en vue de favoriser la Société [*sic* : Cie] générale des soies de France et de l'Indochine au détriment de ses concurrentes.

D'autre part, la Société faisait observer qu'une mesure douanière ne pouvait être prise au bénéfice particulier soit du Tonkin, soit de l'Annam, soit de la Cochinchine, soit du Cambodge, mais devait faire l'objet d'une mesure générale s'appliquant à tous les pays de l'Union.

Et le Gouverneur général de l'Indochine de réfuter cette thèse par l'argumentation suivante :

L'arrêté attaqué a été pris, disait ce haut fonctionnaire, exclusivement pour favoriser l'industrie de la soie au Cambodge pour servir l'intérêt général de la colonie.

Si un seul industriel a bénéficié et peut continuer à bénéficier de la prime établie, on ne saurait en faire grief à l'administration qui a pris soin de préciser que la mesure était applicable à tous ceux qui réuniraient les conditions imposées.

D'autre part, ajoutait le Gouverneur général, le requérant n'essaye pas de prouver que l'arrêté attaqué lui porte un préjudice.

Son but est, en obtenant l'annulation dudit arrêté, d'essayer de faire allouer la prime à tous les producteurs de la soie de l'Indochine.

Cette annulation, même si elle était obtenue, n'entraînerait nullement la mesure escomptée par la Société Delignon, aucune raison ne s'étant manifestée depuis 1921, d'accorder des primes aux producteurs de soie autres que ceux du Cambodge et des pays de l'Union Indochinoise qui possèdent leur autonomie financière.

Appelé à statuer sur cette importante affaire, le Conseil d'État, ainsi qu'il est dit plus haut, a rejeté la requête de la société dont s'agit et ce, pour les motifs suivants :

Le conseil : considérant que l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 11 mai 1922, prévoit l'allocation de primes à l'exportation des soies grèges en provenance du Cambodge ; si en vertu de l'article 74 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, l'établissement des droits de douane à percevoir en Indochine, reste soumis aux dispositions de la législation douanière et échappe par suite aux attributions du gouverneur général, l'allocation des primes, lesquelles ne constituant pas des taxes, ne sauraient avoir le caractère de droit de douane, pouvaient être valablement instituées par l'arrêté attaqué ;

Il résulte de l'instruction que les primes dont s'agit, payables sur le budget local du Cambodge et dont pouvaient bénéficier tous les exportateurs remplissant les conditions

fixées par les décisions attaquées, ont été constituées en vue d'encourager l'industrie séricicole dans ledit protectorat, qu'ainsi cette mesure prise dans un but d'intérêt général ne saurait être regardée comme ayant porté atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, ni comme ayant indirectement favorisé une seule entreprise au détriment d'autres et constitué ainsi un détournement de pouvoir ; dès lors, la Société dont s'agit n'étant pas fondée à demander l'annulation de la décision attaquée, sa requête dut être rejetée.

SOIES CAMBODGE & COCHINCHINE (1927-1930)

SOCIÉTÉ EN FORMATION

SAIGON (Indochine)

Société anonyme dénommée SOIES CAMBODGE & COCHINCHINE

(*La Soierie de Lyon*, 16 septembre 1927)

Elle a pour objet tous travaux d'études et de recherches en Indochine et en tous pays en vue du développement, dans l'intérêt colonial et français, de la sériciculture, de la culture du mûrier, de l'élevage du ver à soie, de la filature et du tissage des soies et toutes opérations consécutives ou connexes. Durée : 99 ans. Capital : 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs chacune, dont 8.700 de priorité et 3.300 ordinaires.

La Compagnie générale des soies de France et d'Indochine apporte à la société tous les biens et droits immobiliers qu'elle possède en Indochine, notamment ses usines de filature de soie situées à Russey-Keo, au nord de Pnom-Penh, avec terrains, matériel, objets mobiliers, à l'exception des approvisionnements, marchandises, valeurs, espèces, créances.

En rémunération, il est attribué à la Compagnie apporteuse 3.300 actions de priorité et 3.300 actions ordinaires de 500 francs, entièrement libérées.

Les fondateurs : Henry Bertrand, 8, avenue de Noailles, Lyon ; Paul Charbin, 10, place Morand, Lyon ; Henry Bertrand [*sic*], 25, rue Godefroy, Lyon.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1927)

Nous apprenons la formation de la Société des soies du Cambodge et de l'Indochine [*sic*], au capital de 6 millions de francs divisé en 12.000 actions de 500 francs dont 8.700 de priorité et 3.300 ordinaires. Ces dernières sont, ainsi que 3.300 actions de priorité, attribuées à la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine en rémunération de ses apports.

Nouvelle société : Soies Cambodge et Cochinchine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mars 1928)

L'*Officiel* du 18 février publie les statuts de cette société au capital de 6.000.000 fr. en 12.000 actions de 500 fr., dont 8.100 de priorité, ayant son siège social à Saïgon et qui recueille la succession de la Cie générale des soies de France et d'Indochine.

Cette affaire, montée semi-administrativement, avec le droit de réduire à une sorte de servage les paysans sériciculteurs du Cambodge, ne semble pas, en effet, avoir particulièrement réussi. Apport est fait de l'usine de cette société à Russey-Keo (près de Pnom-Penh) de la clientèle et de l'achalandage et des centres d'achat, moyennant 3.300 actions de priorité et 3.300 actions ordinaires ; il a été émis et souscrit 5.400 actions de priorité, sur lesquelles 1/4 a été versé.

L'usine de Russey-Keo comporte notamment trois salles de filature en ciment armé pour chacune 96 bassines, un bâtiment en ciment armé pour usage central et divers autres bâtiments, maisons pour les bureaux la direction et les employés, une machine à vapeur de 100 chevaux, un moteur à gaz de 25 chevaux, etc.

Les progrès de l'agriculture en Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1929)

.....

Il semble que le gros effort de l'Administration ait porté sur la sériciculture.

L'industrie de la soie est ancienne en Cochinchine où elle trouve d'excellentes conditions pour se développer ; malheureusement, elle périclité depuis plusieurs années en raison des maladies épidémiques qui dévastent les magnaneraies et de la concurrence des tissus étrangers produits à meilleur compte.

Des magnaneraies modèles ont été installées dans les principaux centres séricicoles : Travinh, Soctrang, Batri, Tanchan, Chomoi et Cap Saint-Jacques. Ces magnaneraies, non seulement répandent les principes modernes d'élevage du ver à soie, mais aussi distribuent des graines sélectionnées et des boutures de mûrier.

Les quantités de pontes distribuées se sont élevées de 630.603 en 1924 à 1.366.396 en 1927 ; en 1928, elles baissèrent à 1.221.464 par suite des intempéries.

À Saïgon, où fonctionne un important établissement de grainage, des spécialistes étudient l'acclimatation de races exotiques et l'amélioration de races locales. En même temps, une filature et un tissage modèles forment des apprentis.

Les terres complantées en mûriers sont exemptées d'impôts, des concours ont été institués entre les producteurs ; enfin, tout récemment, une prime de deux piastres par kilo a été créée pour la soie grège exportée en France ou dans une colonie française par des établissements pourvus d'un outillage moderne.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits : de 454 ha. en 1926, la superficie des mûriers s'est élevée à 650 ha. en 1929, soit une augmentation de 40 % en trois ans. C'est dans la province de Chaudoc que la culture du mûrier a pris la plus grande importance, grâce à la fertilité du sol, à l'abondance de la main-d'œuvre et aussi à l'Agence d'achats qu'a créée à Tanchau la Société des soies du Cambodge et de la Cochinchine. Cette agence acheta, en 1928, 35.000 kg de cocons et 36.000 au cours des cinq premiers mois de 1929.

La production entière de la Cochinchine s'est élevée de 80.000 kg de cocons en 1920 à 158.000 en 1926 et 222.500 en 1928. Elle se répartit ainsi :

Provinces	Production de cocons (kg)	Hectares de mûriers (kg)
Chaudoc	155.000	450
Bentre	26.000	75
Longxuyen	14.000	40
Mytho	10.000	45
Travinh	7.000	20
Giadinh	6.000	17

Cantho	2.500	7
Soctrang	1.000	3
Thudaumot	1.000	3
Total	222.500	650

À elles seules, les quatre provinces de Chaudoc, Bentre, Longxuyen et Mytho fournissent, on le voit, les neuf-dixièmes de la production de la colonie.

La soie de Cochinchine est d'une qualité parfois supérieure à celle des soies des Indes, de Chine et du Japon, mais elle est généralement filée de façon très rudimentaire. Les indigènes ont amélioré leurs appareils et ont maintenant des filés meilleurs, mais encore grossiers, sans régularité et sans finesse.

La Société des soies de Cochinchine et du Cambodge possède au Cambodge, à Russey-Keo, une filature moderne, et elle lui envoie les cocons étouffés sur place qu'elle achète à Tanchau ; il faut espérer qu'elle installera bientôt une filature à Tanchau même.

Les indigènes obtiennent en moyenne un kg de soie grège pour 20 kg de cocons, mais avec des appareils perfectionnés de dévidage, il suffit parfois de 13 à 15 kg de cocons pour obtenir un kilo de soie grège.

En 1928, la production de soie grège fut d'environ 12.000 kg, valant 150.000 piastres.

Le tissage est en avance sur la filature, et l'on constate avec plaisir qu'il existe à Saïgon, depuis la fin de la guerre, un établissement de tissage bien outillé, dont les métiers, mus à l'électricité, fournissent chacun de 15 à 18 mètres de tissus par jour.

Cette usine emploie, outre les soies locales, des soies provenant du Tonkin, de la Chine, du Japon et parfois des Cévennes ; ses tissus sont de qualité supérieure.

À Culaogieng (Longxuyen), la mission a organisé un atelier qui est bien outillé et donne de 2.000 à 2.500 mètres de tissus très appréciés.

Malheureusement, les Annamites n'ont d'ordinaire, sauf à Bentre et à Chaudoc, où l'on trouve des métiers système Jacquard, que des métiers primitifs ne donnant qu'un tissu de 40 à 45 centimètres de large et de confection défectueuse.

Chaudoc produit annuellement 6.000 pièces de soie de 20 mètres de long, Longxuyen 1.500 et Bentre 600.

Les Cambodgiens de Chaudoc, Travinh et Soctrang tissent des pièces de très belles teintes, mais uniquement pour les besoins familiaux.

Il n'est pas douteux que, étant donné les conditions excellentes qu'offrent le sol et le climat pour le mûrier et le ver à soie, l'habileté d'une main-d'œuvre formée depuis des siècles, la sériciculture ne soit appelée à devenir une des grandes richesses de la colonie. Cette possibilité ne dépend plus que de la continuité de l'action administrative et, surtout, des groupements financiers de la colonie.

Arrêt le 15 août 1930.

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
--------------	---------------------	----------

Felosse (Raymond)	Cie Soies Cambodge-Cochinchine	Phnôm-Penh
Venet (Félix)	Dir. Soies Cambodge-Indochine	Phnôm-Penh

NÉCROLOGIE
Henry BERTRAND
(*La Soierie de Lyon*, juin 1934)

Nous avons appris avec un très vif regret la mort de M. Henry Bertrand, fabricant de soieries, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille de la Reconnaissance française et de la grande médaille de la chambre de commerce, administrateur des hospices, membre du conseil de l'Université, qui a succombé vendredi matin, 25 mai, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Nous ne saunons mieux parler du défunt qu'en publiant ci-dessous le discours prononcé à ses obsèques par M. Vautheret, président du Syndicat des fabricants de soierie.

« Au nom de la Fabrique lyonnaise à laquelle Henry Bertrand appartient si longtemps, j'ai le devoir de prendre ici la parole.

Au cours d'une vie toute de labeur et de recherches, c'est à la soierie qu'il consacra le principal de son activité : avec lui disparaît l'une des personnalités les plus puissantes, les plus agissantes de notre corporation.

Fils de ses œuvres, Henry Bertrand, à qui de solides études à la Martinière, donnèrent les premières connaissances pratiques, devint fabricant en 1885. Travailleur acharné, parfait technicien, il poursuivit le développement de sa maison pour l'amener au premier rang de celles qui honorent notre place et, durant près de cinquante années, son nom sera mêlé à toutes les manifestations, toutes les initiatives d'une corporation qu'ils aimait, en les destinées de laquelle il avait foi.

Sa longue carrière le fit assister aux deux inventions qui, depuis celle de Jacquard, modifièrent le plus profondément notre industrie : la teinture en pièces, puis, plus près de nous, la création du fil artificiel. Avec sa vision rapide des évolutions du progrès, son sens réalisateur, il fut de ceux qui aidèrent puissamment à en faire la mise au point d'abord, puis à en vulgariser l'utilisation.

Esprit ouvert, épris de son métier, Henry Bertrand n'aurait pu rester étranger à la défense des intérêts généraux et sa présence en nos conseils fut particulièrement féconde. Lorsque fut réalisée, au cours de la guerre, la fusion des deux chambres syndicales, dont parfois s'opposèrent les doctrines, il présidait l'une d'elles, l'Association de la Fabrique lyonnaise, qui l'avait appelé à sa tête en 1913. La fusion des deux chambres fut en grosse part son œuvre.

Henry Bertrand était à l'avant-garde de l'expansion de l'industrie soyeuse. Sa maison participait à toutes les expositions, il fut lui-même président de la classe des soieries à l'Exposition de Lyon 1914 que les événements devaient brutalement interrompre.

Depuis, il ne cessa, au sein du conseil syndical, de nous apporter une constante collaboration, dont il soutenait les initiatives avec une fougue généreuse et persuasive. À l'une d'elles son nom restera plus particulièrement attaché : c'est la Société de la Carte de Nuances de la Fédération de la Soie, dont les documents, toujours renouvelés, contribuent puissamment aux recherches de la nouveauté lyonnaise. Cette œuvre, créée par lui en pleine guerre, fut toujours l'objet de sa prédilection, il aimait s'y consacrer et suivait attentivement ses progrès.

En marge de notre industrie et parce qu'elles lui semblaient indispensables à sa prospérité, il s'était fait encore le champion des soies coloniales et, comme tel, présidait la Compagnie des soies de France et d'Indochine, ainsi que la Compagnie des Soies

Cambodge et Cochinchine. Il figurait enfin au conseil d'administration de la Société lyonnaise de soie artificielle.

Parce qu'encore il y voyait la possibilité de servir notre corporation, parce qu'il savait combien il importe de sauvegarder l'enseignement technique, Henry Bertrand était président d'honneur des Anciens Élèves de l'École de tissage et membre de la commission de cette École ; vice-président des Anciens Élèves de la Martinière et administrateur de l'Enseignement professionnel du Rhône ; membre de la commission de l'École de commerce.

De tels services lui valurent la rosette d'officier de la Légion d'honneur, **un siège au conseil supérieur des colonies** et la grande médaille de la Chambre de commerce.

Mais sa large intelligence, sa générosité inlassable, devaient pousser Henry Bertrand vers bien d'autres activités. Étendant à la jeunesse de l'Université la sollicitude qu'il avait pour celle de nos écoles techniques, il devint membre du Conseil de l'Université ; vice-président des Amis de l'Université et du comité de patronage des étudiants.

Les Lettres l'attirèrent, l'Art le passionna et la liste est longue des groupements, des compagnies auxquelles il apporta avec sa collaboration l'autorité de son nom. Rien dans la vie de la Cité ne le laissa indifférent. Pour un progrès, pour une idée généreuse, pour la défense du Beau et de la Culture, l'appel auprès de lui ne fut jamais vain.

Il était président de l'Association lyonnaise des recherches archéologiques, membre du Conseil de la Société littéraire, historique et archéologique, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, du conseil du Musée de Gadagne, de la commission du Musée Lyonnais des Arts décoratifs, de la Commission du Vieux Lyon, président d'honneur des Amitiés littéraires et artistiques de Villeurbanne, membre du Conseil des Lamartiniens de Lyon et du Sud-Est, membre de la Société de Géographie de Lyon.

Henry BERTRAND était aussi profondément bon, profondément humain ; que d'œuvres furent par lui aidées, que de misères soulagées, avec une discrétion, un souci de s'effacer, auquel ne put le faire renoncer parfois que le désir d'être suivi, d'entraîner d'autres générosités.

Ainsi se trouva-t-il tout naturellement désigné pour collaborer aux institutions d'assistance.

Des voix plus autorisées sauront dire la carrière bienfaisante de cet homme dont le seul repos des affaires fut de se consacrer au bien des autres.

Il était, depuis longtemps, administrateur des Hospices civils de Lyon, lorsqu'il organisa et entretint, de ses deniers, un hôpital de 25 lits durant la guerre, ce qui lui valut la médaille de la Reconnaissance française. Il fut aussi administrateur-directeur de l'Asile Bertholon-Mourier et de la Fondation Peyret à Givors, administrateur-sous-directeur de l'Hospice des Charpennes, membre du Conseil de l'Œuvre Grancher et partout où il eut quelque attache se témoigna son grand cœur. Parce que ce village fut son berceau, il présidait la Prévoyante de Bouvesse-Quirieu [Isère], de même qu'il présidait la Société de Secours mutuels de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et la Tutélaire du 1^{er} arrondissement de Lyon.

La belle et grande figure que je viens d'évoquer restera vivante aux annales de notre Fabrique.

C'est en adressant à M^{me} Henry Bertrand, à M. et à Mme Pierre Clayette, l'expression de nos profondes condoléances, que je rends à Henry Bertrand le suprême hommage de la Soierie lyonnaise. Il fut de ceux dont une corporation a le droit d'être fière, de ceux qu'un pays peut regretter. En lui s'éteint un grand Fabricant et un grand Lyonnais. »

La *Soierie de Lyon* se joint aux nombreuses marques de sympathie reçue par la famille et lui renouvelle ses plus vives condoléances.
